

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 7 juin 2017, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-17/B-00117 et D08-01-17/B-00118
Propriétaire(s) : Peter et Elizabeth Baines
Emplacement : 2091, 2093, rue Cabot
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : lot 24 et partie du lot 23, plan enr. 740 et partie des lots 17 et 18, Junction Gore
Zonage : R2F[1417]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

À son audience du 19 avril, le Comité a refusé les demandes d'autorisation D08-01-17/B-00061 et D08-01-17/B-00062 et les demandes de dérogations mineures D08-02-17/A-00064 et D08-02-17/A-00078 relatives au bien-fonds en question. Les propriétaires ont présenté de nouvelles demandes et souhaitent aller de l'avant avec le lotissement de leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue de cessions, d'une concession de servitude/emprise et d'un accord portant sur les travaux d'entretien et la mitoyenneté. La propriété est représentée par les parties 1 à 15 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00117	18,84 m	32,78 m	554,60 m ²	1 à 7, 12 et 13	2093, rue Cabot, une unité
B-00118	15,75 m	35,37 m	555,3 m ²	8 à 11, 14 et 15	2091, rue Cabot, une unité

L'approbation des demandes aura comme effet de créer deux parcelles distinctes. Le garage qui se trouve au 2093, rue Cabot ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, les propriétaires ont présenté une demande de dérogation mineure (D08-02-17/A-00114) qui sera étudiée en même temps que les présentes.

Les demandes indiquent qu'il est projeté de créer une servitude/emprise provisoire sur les parties 2 et 3 du plan préliminaire au bénéfice du propriétaire du 2091, rue Cabot aux fins d'accès piétonnier et motorisé à la ruelle et à la moitié du garage pour deux voitures qui se trouve sur le bien-fonds.

Les demandes indiquent aussi que le bien-fonds fait actuellement l'objet des servitudes suivantes :

Parties	Grèvement	Instrument n°	Description
Parties 4, 6, 9, 13 et 14 du plan de renvoi préliminaire	Servitude	OT40052 étant la partie 3 du plan 4R-13047	au bénéfice de la Commission hydroélectrique, de Bell Canada et de la Ville d'Ottawa (égouts)
Parties 7 et 8 du plan de renvoi préliminaire	Servitude	LT1214873 étant la partie 1 du plan 4R-13715	au bénéfice de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton aux fins de services publics, d'attaches et de soutiens latéraux pour la voie rapide adjacente
Parties 12, 13, 14 et 15 du plan de renvoi préliminaire	Servitude	LT1100322 étant les parties 2 et 4 du plan 4R-13047	au bénéfice de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton